

## FLASHES

Journée découverte  
du patrimoine de Kaw

**BEAUTÉ.** La CTG propose une journée de découverte du patrimoine de Kaw le dimanche 5 juin. Au programme : visites guidées du sentier de la montagne Favard et du bourg de Kaw. Départ en car de l'hôtel de la CTG, à Cayenne, à 7h30. Retour vers 18h. Les visites guidées sont assurées par le service Langues et patrimoine de la CTG, l'association Chimins Lontan et Patrimoine pour le bourg de Kaw. Le nombre de places est limité à 40 personnes. Le transport en bus est pris en charge par la CTG. Pour le transport en pirogue et le déjeuner, il est demandé une participation de 22 euros par personne. Paiement en espèces ou par chèque accepté auprès de Gingembre nouveau dans les locaux du service langues et patrimoine, à l'Encre, route de Montabo à Cayenne, mercredi 1<sup>er</sup> juin de 14 heures à 18 heures.

Pour inscriptions et informations :  
patrimoineculturels@ctguyane.fr ; 0594 27 12 28 (horaires de bureau : 8h-13h ; 14h-17h).

Travaux sur la route  
de Cacao

**BEAUTÉ.** En raison de travaux d'entretien, d'élagage et d'abattage des arbres situés sur la route de Cacao, la vitesse est limitée à 30 km/h. Les usagers de la route sont invités à la plus grande prudence.

## La persévérance paie

Hier matin, ils étaient une quarantaine d'élèves du lycée Melkior-Garré à recevoir le **prix de la persévérance** remis au sein de l'établissement. Une attention particulière à l'égard des **éléments les plus méritants**.

Ils sont tout sourire mais aussi un peu intimidés par l'honneur qui leur est réservé. Une petite quarantaine d'élèves était réunie au restaurant pédagogique de l'établissement pour recevoir le prix de la persévérance. L'ensemble des récompensés a été repéré par les professeurs principaux mais également par l'équipe pédagogique. L'assiduité, l'attitude en classe, le travail et la motivation sont les critères déterminants qui ont permis à ces lycéens de se démarquer.

Pour la deuxième année consécutive l'équipe du lycée Melkior-Garré prend à cœur cette initiative qui a vocation à inspirer le reste des élèves. « On fait trop souvent des remarques à ceux dont l'attitude laisse à désirer », remarque Josette Lonchamps, proviseure du lycée. « Il est donc important de souligner les comportements exemplaires ».

## DES PARCOURS UNIQUES

Ce ne sont pas les meilleurs qui ont été honorés mais les plus méritants. Travail constant et sérieux sont les ingrédients du succès des élèves honorés. À 19 ans, Diana Tin a enchaîné un CAP en couture floue puis un baccalauréat professionnel des métiers de la mode et du vêtement (MMV). « J'étais plutôt bonne en troisième donc je me suis dirigée vers un CAP. Ensuite j'ai



Les élèves ont reçu plusieurs lots afin de récompenser leur persévérance / photo JL

voulu acquérir plus de techniques en couture car c'est un environnement qui me plaît », explique Diana.

Pour d'autres comme Diego Fernandes, président de la maison des lycéens, cette cérémonie a une signification toute particulière. « Des fois, les professeurs voudraient récompenser certains élèves pour leur implication mais ils ne le peuvent pas toujours. Ce prix est l'occasion de le faire », selon lui.

## DES EFFORTS RÉCOMPENSÉS

Afin de marquer le coup plusieurs lots ont été offerts par les partenaires du lycée. Des

baptêmes de l'air ont été remis par le CIRFA (Centre d'information et de recrutement des forces armées) et le club des Marsouins de Matoury a tenu à offrir des baptêmes de plongée. Des objets électroniques tels que des casques audio ou des clés usb sont venus grossir le rang des dotations. Pour Thuha Lasniers, membre du club des Marsouins de Matoury, il était important de s'associer à cette initiative. « Lors du baptême de plongée, les élèves se rendront compte que ce sport aide à relativiser et à être plus calme : des qualités non-négligeables quand on étudie », selon elle.

Jade LETARD ■



JUSQU'À

# 100%

REMBOURSÉ SUR LES  
COTISATIONS PATRONALES

En 15 minutes,  
demandez la prime sur :  
**EmbauchePME.gouv.fr**

**09 70 81 82 10** Service gratuit  
+ prix appel

En 2016, chaque entreprise ou association de moins de 250 salariés, qui engage un nouveau salarié rémunéré jusqu'à 1900 € brut mensuels, bénéficie d'une prime trimestrielle de 500 € durant les 2 premières années du contrat, soit 4000 € au total. Pour en savoir plus, rendez-vous sur **EmbauchePME.gouv.fr**



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Le Gouvernement